

*Projet présenté par les députés :*

*MM. Gabriel Barrillier, David Amsler, Christophe Aumeunier, Jacques Béné, Serge Dal Busco, Fabiano Forte, Serge Hiltbold, Jacques Jeannerat Alain Meylan et Daniel Zaugg*

*Date de dépôt : 12 avril 2010*

## **Proposition de motion**

### **Chantiers publics : prime aux matériaux recyclés**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'Agenda 21 du canton de Genève;
- la volonté politique affirmée à de nombreuses reprises de voir l'Etat jouer un rôle exemplaire en matière de développement durable;
- les très nombreux marchés publics adjugés par le canton qui représentent autant d'opportunités de poser des exigences claires en la matière;
- la difficulté malheureusement récurrente pour l'Etat de mener une politique résolument durable malgré de nombreux appels en ce sens;
- la nécessité de poser dans ce contexte des priorités claires et de mettre à disposition de l'administration des outils facilement utilisables;
- les nombreux progrès effectués dans le recyclage de matériaux;
- le formidable potentiel encore trop sous-exploité que ces matériaux représentent, notamment pour le génie civil,

invite le Conseil d'Etat

- à mener une politique plus durable en matière de marchés publics en favorisant systématiquement l'utilisation de matériaux recyclés et/ou valorisés;
- à concrétiser cette politique dans les cahiers des charges des entreprises et par l'instauration de critères d'adjudication clairs et précis;
- à collaborer activement avec les professionnels du recyclage de matériaux pour optimiser et maximiser l'utilisation de ces matériaux.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Malgré les Agendas 21, les déclarations en faveur du développement durable, les bonnes intentions pour se donner bonne conscience, l'Etat peine clairement à passer de la parole aux actes, comme le démontre la politique de soumission et d'adjudication encore trop souvent déterminée presque exclusivement par le prix, les autres critères ne servant que de prétexte.

Pourtant, il y a là une opportunité évidente à concrétiser la volonté de durabilité exprimée.

Malheureusement, les tentatives du Grand Conseil d'influencer ceci sont demeurées quasiment lettre morte, comme en témoigne par exemple la motion M 1712 qui n'a pas (encore ?) eu les effets escomptés, peut-être parce qu'elle est trop générale.

D'où l'idée de se concentrer sur certains éléments seulement, comme les matériaux.

Cela implique peut-être une « révolution culturelle » au sein de l'administration, mais le potentiel est là, rappelé à longueur d'année par les professionnels de l'acte de construire et du recyclage. A ce sujet, le projet ECOMAT<sup>GE</sup>, qui réunit des représentants de l'Etat et des professionnels de la construction a démontré – à l'aide de nombreux tests menés sur des chantiers pilotes – que les nombreuses réticences techniques procédaient plus de la méconnaissance et étaient grandement infondées.

Les récents chantiers du tram l'ont encore démontré, les solutions les plus durables, notamment par l'utilisation de grave et béton recyclé pour les sous-couches, ne sont ni privilégiées, ni favorisées, ni même recherchées et c'est bien là que le bât blesse. Surtout, ce manque d'ouverture bride la créativité et l'innovation des entreprises.

Il importe donc que l'Etat prenne conscience de cette dimension et encourage dorénavant l'utilisation des matériaux recyclés partout où cela est possible, car échéant favorise les offres des entreprises particulièrement performantes dans ce cadre en leur adjugeant de préférence les marchés concernés, même si ce ne sont pas forcément les meilleurs marchés.

Nous vous remercions par conséquent de réserver bon accueil à cette motion.